



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP EXTERNE

Section : Génie civil

Option : construction et réalisation des ouvrages

Session 2021

Rapport de jury présenté par :

Madame Sandrine MYKAJ – Inspectrice de l'Éducation Nationale
Enseignement technique
Sciences et techniques industrielles

Présidente du jury



AVANT-PROPOS

Le présent document a pour principal objectif de proposer une analyse des épreuves d'admissibilité et d'admission de la session 2021 et d'exploiter celle-ci afin de mettre en exergue les conseils pour les futurs candidats au concours CAPLP externe Génie civil Construction et réalisation des ouvrages qui se présenteront à la session 2022. Il permettra également de présenter les nouvelles modalités de recrutement conformément à l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

NOR: MENH2033187AELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/1/25/MENH2033187A/jo/texte>

[JORF n°0025 du 29 janvier 2021](#) Texte n° 8

Le rapport du jury est décomposé en trois parties :



Statistiques générales

| Épreuves d'admissibilité | Nombre de candidats inscrits | Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission | Nombre de candidats admissibles | Épreuves d'admission | Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission | Nombre de candidats admis |
|---|------------------------------|---|---------------------------------|-----------------------------------|---|---------------------------|
| Analyse d'un problème technique | 102 | 38 | 28 | Entretien à partir d'un dossier | 24 | 17 |
| Exploitation pédagogique d'un dossier technique | | 37 | | Mise en situation professionnelle | | |

| Nombre de postes | Nombre de candidats admis | Moyenne obtenue par le premier candidat admis sur 20 | Moyenne obtenue par le dernier candidat admis sur 20 |
|------------------|---------------------------|--|--|
| 30 | 17 | 16,37 | 8,54 |

Bilan de la SESSION 2021

A) Épreuves d'admissibilité

↳ Épreuve écrite : analyse d'un problème technique

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours

DUREE TOTALE DE L'ÉPREUVE : 4 HEURES

COEFFICIENT 1

Lors de la session 2021, le jury a particulièrement apprécié que :

- La majorité des candidats ait pris le soin de rédiger les réponses aux questions posées ;
- Certaines copies démontraient un travail équilibré et homogène réparti entre les 3 études à traiter.

Lors de la session 2021, le jury a regretté que :

- Certaines réponses ne soient pas rédigées avec une maîtrise certaine de la langue française ;
- Certains candidats aient manqué de rigueur dans la rédaction des calculs demandés.

↳ Épreuve écrite : exploitation pédagogique d'un dossier technique

À partir d'un dossier technique caractéristique de la construction et réalisation des ouvrages fournis au candidat et comportant les éléments nécessaires à l'étude, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique, dont le thème est proposé par le jury, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

DUREE TOTALE DE L'ÉPREUVE : 4 HEURES

COEFFICIENT 1

Lors de la session 2021, le jury a particulièrement apprécié :

- L'utilisation du référentiel ;
- L'organisation et la clarté de rédaction de certaines copies ;
- Que l'organisation pédagogique proposée soit pertinente au regard des contraintes imposées ;
- Que la notion de fiche synthèse ait été bien appréhendée par une majorité des candidats.

Lors de la session 2021, le jury a regretté :

- Que les candidats ne prennent pas suffisamment de temps pour bien appréhender le sujet proposé ;
- Que dans l'ensemble des documents réponses, les entêtes ne sont pas renseignés ;
- Que les réponses attendues ne soient pas forcément situées à l'endroit prévu et indiqué à cet effet ;
- Que toutes les études n'aient pas été abordées par l'ensemble des candidats ;
- Que de nombreux candidats n'aient pas eu recours à la schématisation pour illustrer les informations techniques décrites dans les fiches synthèses proposées ;
- Le manque de qualité et de structuration de certaines copies ;
- L'imprécision ou le hors-sujet de certaines réponses témoignant d'un manque de préparation ;
- Le dossier technique proposé n'a pas été utilisé dans la majorité des réponses alors qu'il est le socle de l'exploitation pédagogique.

Nouvelles modalités SESSION 2022 et préconisations

A) Épreuves d'admissibilité

↳ Épreuve écrite disciplinaire

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable, à partir de l'exploitation d'un dossier technique remis par le jury, de mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de la section et option du concours. L'épreuve est notée sur 20.

DUREE TOTALE DE L'ÉPREUVE : 5 HEURES

COEFFICIENT 2

Une note globale égale ou inférieure à 5/20 est éliminatoire

Les membres du jury conseillent aux futurs candidats de la session 2022 :

- De lire le sujet dans l'intégralité afin de pouvoir identifier les parties pour lesquelles ils se sentent le plus à l'aise (les 3 études proposées sont indépendantes) ;
- De prendre le temps de rédiger clairement les réponses ;
- D'être rigoureux dans la rédaction des calculs et l'emploi des unités fondamentales de mesure ;
- De persévérer dans la recherche de solutions posées aux questions ;
- D'actualiser leurs connaissances dans l'ensemble des domaines relatifs au génie civil. Des lectures d'ouvrages de type « Précis de chantier, précis de bâtiment, MEMOTECH génie civil ou équivalent » sont préconisées ;
- Prendre connaissance des sujets de l'épreuve d'analyse technique des sessions précédentes disponibles à partir du lien ci-après : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid152349/sujets-rapports-des-jurys-caplp-2020.html>

↳ Épreuve écrite disciplinaire appliquée

L'épreuve porte sur la conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique. Le thème de la séquence propre à chaque option est proposé par le jury. Le dossier technique fourni au candidat, caractéristique de la section et option du concours, comporte les éléments nécessaires à l'étude. L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé). L'épreuve est notée sur 20.

DUREE TOTALE DE L'ÉPREUVE : 5 HEURES

COEFFICIENT 2

Une note globale égale ou inférieure à 5/20 est éliminatoire

Les membres du jury conseillent aux futurs candidats de la session 2022 :

- De s'appuyer sur le dossier technique et les documents ressources proposés dans le sujet ;
- De prendre connaissance des rapports de jury des dernières sessions ;
- De prendre le temps nécessaire à la lecture du sujet afin de bien comprendre les consignes ;
- De partir du principe qu'une copie doit être structurée et claire ;
- De se familiariser avec les différentes modalités pédagogiques et d'évaluation ;
- De prendre connaissance des sujets de l'épreuve d'analyse technique des sessions précédentes ;
- De se rapprocher des équipes enseignantes des établissements scolaires ;
- De s'informer sur les différentes réformes notamment sur la transformation de la voie professionnelle à partir du lien ci-après : <https://eduscol.education.fr/2224/transformer-le-lycee-professionnel> .



Bilan de la SESSION 2021

Nouvelles modalités SESSION 2022 et préconisations

B) Épreuves d'admission

↳ Épreuve de mise en situation professionnelle

L'épreuve prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. L'exploitation pédagogique attendue est directement liée aux activités pratiques réalisées. Celle-ci est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel préparant le baccalauréat professionnel « Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre » ou le baccalauréat professionnel « Travaux publics ». Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un support de spécialité. L'épreuve est notée sur 20 : 10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques – 10 points à la partie liée à la soutenance.

DUREE DES TRAVAUX PRATIQUES : 4 HEURES
DUREE DE LA PREPARATION DE L'EXPOSE : 1 HEURE
DUREE DE L'EXPOSE : 30 MINUTES (MAXIMUM)
DUREE DE L'ENTRETIEN : 30 MINUTES (MAXIMUM)
COEFFICIENT 2

Lors de la session 2021, le jury a particulièrement apprécié que :

- La majorité des candidats ait porté une attention particulière sur la sécurité tout au long de l'expérimentation et ait été bienveillante envers les « aides » mises à disposition qui n'ont pour rôle unique que d'aider physiquement le candidat dans sa manipulation ;
- Les candidats aient dans l'ensemble pris le temps nécessaire à l'appréhension du sujet avant de mettre en œuvre l'expérimentation demandée ;
- La majorité des candidats ait utilisé leur réalisation pratique comme support de leur application pédagogique ;
- Certains candidats ne se soient pas laissés déstabiliser par l'utilisation d'un matériel inconnu et qu'ils se soient appuyés sur la documentation technique fournie ;
- La majorité des candidats maîtrisent les gestes élémentaires et ont su exploiter la maquette numérique proposée dans le sujet.

Lors de la session 2021, le jury a regretté :

- Les difficultés rencontrées par certains candidats dans le cadre du décodage des plans techniques fournis et dans l'utilisation du niveau optique de chantier ;
- De nombreux candidats éprouvent des difficultés dans l'expression orale des séquences développées et dans la structuration de leurs idées et ne se sont pas documentés sur les enjeux du système éducatif ;
- Certains candidats ont refusé de mettre en œuvre l'activité pratique invoquant une méconnaissance du matériel et des techniques de réalisation. Le jury rappelle que ceci est pris en compte dans l'évaluation ;
- Certains candidats ne s'étaient pas munis de leurs Équipements de Protection Individuelle (tenue de travail, casque, chaussures de sécurité, etc.) alors que cette attente était indiquée sur les convocations transmises par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

↳ Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

L'épreuve est basée sur un entretien avec le jury à partir d'un dossier technique, scientifique et pédagogique, relatif à un support spécifique de la filière génie civil. Elle a pour but de vérifier que le candidat est capable de rechercher des supports de son enseignement dans le milieu économique et d'en extraire des exploitations pertinentes pour son enseignement au niveau d'une classe de lycée professionnel. Le dossier est réalisé par le candidat.

DUREE TOTALE DE L'EPREUVE : 1 HEURE
DUREE DE LA PRESENTATION : 30 MINUTES MAXIMUM
DUREE DE L'ENTRETIEN AVEC LE JURY : 30 MINUTES MAXIMUM
COEFFICIENT 2

Lors de la session 201, le jury a particulièrement apprécié que :

- La plupart des candidats aient utilisé pour leur présentation les possibilités offertes par le numérique (logiciels spécifiques, outils adaptés).

Lors de la session 2021, le jury a regretté :

- Le manque de développement scientifique et technique ;
- Le manque ou l'absence totale de développement pédagogique de certains dossiers ;
- La pauvreté de certains supports techniques choisis qui ne permettent pas la prise en compte des enjeux sociétaux, actuels



3) Épreuves d'admission

↳ Épreuve de leçon

L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques. L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury. L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements professionnels pour un niveau donné. L'épreuve est notée sur 20 :

10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques
10 points à la partie liée à la soutenance.
DUREE DES TRAVAUX PRATIQUES ENCADRES: 4 HEURES
DUREE DE LA PREPARATION DE LA PRESENTATION DE LA SEANCE: 1 HEURE;
DUREE DE LA PRESENTATION: 30 MINUTES MAXIMUM
DUREE DE L'ENTRETIEN: 30 MINUTES MAXIMUM

Coefficient 5

La note 0/20 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

Les membres du jury recommandent aux futurs candidats de se conformer aux consignes données sur les convocations transmises par le Ministère (horaires, matériels candidat).

Lors de l'épreuve de leçon, une activité relative à l'exploitation d'une maquette numérique « modèle BIM » sera systématiquement proposée aux futurs candidats. À ce sujet, le jury recommande aux candidats de prendre connaissance des nombreuses ressources mises à disposition sur le site **EDUSCOL**.

L'introduction systématique dans l'épreuve de mise en situation professionnelle d'une activité liée à l'évaluation des gestes professionnels élémentaires (maçonnerie de blocs de béton, enduit traditionnel appliqué manuellement, etc.) sera effective.

Les mises en situation professionnelle s'appuieront sur les attendus des référentiels BAC PRO Technicien du bâtiment : Organisation et Réalisation du Gros-Œuvre et BAC PRO Travaux Publics.

↳ Épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien avec le jury mentionnée à l'article 7 de l'arrêté du 29 janvier 2021 porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

L'épreuve est notée sur 20.

Suite de la définition de l'épreuve à partir de l'arrêté du 29 janvier 2021 NOR : MENH2033187AELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/1/25/MENH2033187A/JO/texte>

JORF n°0025 du 29 janvier 2021 Texte n° 8

DUREE DE L'EPREUVE: TRENTE-CINQ MINUTES.

COEFFICIENT 3

La note 0 est éliminatoire.

Nous conseillons aux candidats de prendre connaissance des ressources suivantes :





CONCLUSION

La préparation au Concours CAPLP externe Génie civil « option construction et réalisation des ouvrages » doit être effective et la prestation ne peut être improvisée.

Le jury conseille aux futurs candidats de s'appuyer notamment sur le présent document et de s'appropriier les contenus des ressources (liste non exhaustive) citées ci-avant. Il est important de rappeler la nécessité de se rapprocher des établissements scolaires.

Les métiers du gros-œuvre et des travaux publics évoluent. Il conviendra que les futurs candidats s'informent des nouveaux enjeux de la filière du bâtiment et des travaux publics, qui sont notamment liés :

- à la transition numérique. De la construction neuve à la rénovation, de la maquette numérique aux objets connectés, le secteur du bâtiment est pleinement concerné par la transformation digitale.
- à la transition énergétique (évolution vers des constructions durables, matériaux bio et géo-sourcés, 3RV : Réduction à la source, Réutilisation, Recyclage et Valorisation, etc.).